à l'écart de la route de la Vieille Place au Crétinier. M. Joseph Bracaval, était allé à un combat de coqs qui se donnait dans la commune. Ses voisins l'avaient vu sortir et comme il habite seul, ils savaient par conséquent que sa maison était vide.

Vers neuf heures du soir une personne du voisinage étant sortie pour fermer ses volets s'aperçut qu'une des fenêtres de l'habitation de M. Bracaval était ouverte. Se doutant de suite que des malfaiteurs y avaient pénétré, elle courut prévenir les habitants du quartier qui arrivèrent les uns armés de bêches, les autres de fourches, d'autres encore de cabinets particuliers dont il ne découle pas un morale bien austère.

Un accident de chemin de fer à Tressin

DEUX VICTIMES

Dans la soirée de dimanche, à neuf heures un quart, le rapide de Lille à Tournai a fait deux victimes au passage à niveau n° 10 à Tressin. Voici dans quelles circonstances :

Deux cousins, M. Louis Couque, foreur et M. Louis-Sylvain Couque, scieur de long, retournaient chez eux, accompagnés d'un voisin M. Alphonse Delescluse qu'ils avaient rencontré sur la route de Chéreng.

Arrivés au passage à niveau, tous trois s'arrêtèrent pour laisser passer un train de marchandises venant de Baisieux et se dirigeant vers Lille. Puis M. Louis Couque ouvrit la petite barrière réservée aux piétons et fit passer ses deux compagnons avant lui.

Malheureusement, ni l'un ni l'autre n'avaient aperçu le rapide venant en sens inverse. Ils s'engagèrent sur la voie, en se suivant.

Un seul, M. Alphonse Delescluse, qui était en avant, réussit à la traverser sans être blessé. Le second, M. Louis-Sylvain Couque, fut atteint par la machine à l'omoplate droite et roula dans la haie bordant la ligne.

Le troisième, M. Louis Couque, fut pris en écharpe par le train, et fut tué sur le coup. On a retrouvé sa cervelle à quinze mètres du lieu de l'accident, le tronc à quarante mètres et la tête, soixante mètres plus loin.

Aux cris poussés par M. Delescluse, la garde-barrière arriva avec une lanterne et constata avec effroi, le terrible accident.

Elle appela au secours et plusieurs personnes accoururent. On ramassa les restes de la malheureuse victime, et on les transporta chez la garde-barrière en attendant leur transfert au domicile.

M. Louis Sylvain Couque parvint à se dégager lui-même de la haie où il avait été projeté et pût retourner chez lui. Sa blessure ne paraît pas grave. M. Roche, médecin à Tressin, qui l'a visité, n'a constaté qu'une contusion.

Quant à Alphonse Delescluse, le seul qui soit sorti indemne de l'accident, il s'est sauvé en toute hâte dans un estaminet voisin, et il lui fut impossible de prononcer un mot, tant son émotion avait été grande. Des soins lui ont été donnés et il paraît aujourd'hui complètement rétabli.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les heures d'ouverture de la Bibliothèque

Roubaix, le 7 mars 1891.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

La protestation de votre abonnée, parue dans votre estimable journal, est des plus justes.

Tous ceux qui avaient la louable habitude de passer quelques heures à la bibliothèque *après leur travail* ont appris avec un véritable mécontentement qu'elle leur serait désormais fermée *constamment*.

L'administration municipale, toujours soucieuse des intérêts de ses administrés, ne manquera pas, j'en ai la conviction, d'en faire la remarque à qui de droit si les réclamations du public étaient insuffisantes.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accorder l'hospitalité de vos colonnes à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées. *Un mécontent.*

PETITE CORRESPONDANCE

A un industriel de Tourcoing. — Votre lettre contient des personnalités qui rendraient indispensable une signature. Un journal ne peut endosser la responsabilité de critiques de ce genre : c'est déjà suffisant qu'il ouvre ses colonnes à ceux qui croient devoir les formuler.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 9 mars 1891

Présidence de M. Léon Motte

L'application d'un tarif spécial de transport

Jugement. — On se souvient que MM. Dehesdin et Doutre réclamaient à la Compagnie du Chemin de fer du Nord des dommages-intérêts pour retard dans le transport de déchets.

Voici la decision du tribunal.

L'application du tarif spécial n° 19 ou du tarif spécial n° 29 entraînait des délais supplémentaires de cinq jours.

MM. Dehesdin et Doutre, en demandant l'application de ces tarifs, devaient savoir qu'ils s'exposaient à ne pas recevoir ces marchandises à temps pour la vente publique à laquelle il les destinaient.

Mais, d'autre part, il y a eu un retard supplémentaire de trois jours, pour lequel la Compagnie du Nord doit réparation. Son offre de remboursement du prix de transport étant insuffisante, elle est condamnée à payer à MM. Dehesdin et Doutre une indemnité de 150 fr.

La Liquidation Morel

Cette Liquidation qui a déjà entraîné devant différentes juridictions, plusieurs procès dont nous avons parlé a encore donné lieu, aujourd'hui, à de très longs débats.

Le Crédit du Nord avait ouvert à M. Augustin Morel plusieurs comptes, dont l'un avec affectation hypothécaire. Il réclame aux consorts Morel le paiement de ces différents comptes s'élevant environ à 600,000 fr. Me Théry, conseil du Crédit du Nord se borne aujourd'hui à justifier la demande, appuyée par des actes notariés par l'acceptation du compte, se réservant de répondre ultérieurement aux objections qui seront soulevées.

Me Delemer, au nom de Mme veuve César Morel et du mineur Morel, prétend que la demande est irrécevable en la forme par *défaut d'intérêt*. Vous voulez, dit-il, une condamnation dont vous n'avez pas besoin, car vous avez un titre exécutoire; des actes notariés qui doivent vous suffire. Un *jugement de condamnation* ferait double emploi. Et vous ne savez pas combien vous pouvez frapper : c'est donc un *jugement de liquidation* qu'il faudrait demander.

D'ailleurs il y a *litispendence* : un *ordre judiciaire* a été ouvert à Lille avant l'instance actuelle et un *ordre*, c'est un procès; la question des intérêts ne peut donc pas se poser ici, la contestation surgira à Lille.

En tous cas il faut réserver au mineur Morel ses droits à refuser d'être compris dans la société Augustin Morel telle que la cour de Douai l'a établie.

Me Guichard est chargé des intérêts de MM. Emile et Achille Morel. Ses critiques se portent sur les intérêts qu'il taxe d'usuraires. Il fait cependant une distinction entre les comptes courants ordinaires et les comptes avec affectation particulière.

Sur les premiers, il n'y a pas discussion, la loi autorisant le banquier à prélever, en sus de l'intérêt légal, une commission de 1/4 où de 1/2 ainsi que la capitalisation trimestrielle.

Mais le compte-courant comprend un mouvement, des versements réciproques et tel n'est pas le cas, dans l'espèce, des comptes avec affectation hypothécaire qui sont restés inertes et ne se sont qu'augmentés des intérêts et commissions capitalisés trimestriellement ou semestriellement.

Or le compte hypothécaire, avec ses garanties spéciales, ne saurait avoir les avantages attachés aux risques d'un compte courant de banquier.

La loi de 1807, qui fixait le taux des intérêts, non moins rigoureuse en matière commerciale qu'en matière civile, est d'ordre public et elle s'opposait à des prélèvements d'intérêts qui, pour les comptes hypothécaires, ont atteint jusque 7,25 0/0.

La sanction de cette loi, c'est la nullité des conventions dans lesquelles l'intérêt dépasse le taux légal. Par suite les conventions passées entre le Crédit du Nord et M. Augustin Morel sont nulles de droit et nulles d'*inexistence*.

Les plaidoiries seront prolongées jusqu'au delà de 8 heures du soir. Me Théry, pour le Crédit du Nord, répliquera dans une audience qui aura lieu lundi prochain à 9 heures du matin.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 9 mars

Accident. — M. Moïse Rogier, entrepreneur à Roubaix, a été assigné devant le tribunal civil de Lille, par un maçon nommé Lacaes, blessé le 18 octobre 1889, par suite de la rupture d'un échafaudage, en travaillant sur le quai Freycinet, aux bâtiments de la Chambre de commerce de Dunkerque.

La victime, précipitée d'une hauteur de douze mètres, a réclamé à l'entrepreneur une dizaine de mille francs de dommages-intérêts. Subsidiairement, elle a conclu à la preuve par témoins que l'accident était dû à l'état défectueux des matériaux employés pour l'échafaudage.

Les premiers juges, rejetant la demande d'enquête, ont débouté l'ouvrier de son action.

M. Rogier, disent-ils, avait sous-traité avec un sieur Leronx, sous-entrepreneur pour la maçonnerie, et conséquemment ne saurait être responsable à l'égard des ouvriers de celui-ci. Il avait, il est vrai, gardé l'obligation de fournir les échafaudages, mais l'offre de preuve testimoniale, faite par Lacaes, n'est pas suffisamment précise.

Me Maillard fait à cette décision les objections suivantes : L'entrepreneur adjudicataire ne pourrait, d'après son traité, céder à des sous-traitants aucune partie de son entreprise, sans le consentement préalable et par écrit de la chambre de commerce, et demeurait, dans tout le cas, personnellement responsable, tant envers la chambre qu'envers les ouvriers et les tiers. M. Leroux n'a pas été agréé et, dès lors, ne saurait être traité que comme mandataire ou représentant de M. Rogier.

An surplus, ce dernier, ayant conservé l'obligation de fournir les échafaudages, échelles et cordes, est certainement responsable lui-même, si c'est à l'échafaudage que l'accident est imputable, aux cordes ou aux pontres peu importe. A l'enquête il appartient de le préciser.

Me Taisne, répondant à ces objections, sollicite la confirmation du jugement. L'affaire est ensuite mise en délibéré.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
1896 34230

LA CAPITALISATION
SOCIÉTÉ ANONYME
pour favoriser l'Economie et l'Epargne par la Constitution des Capitaux
Capital : CINQ MILLIONS
Siège social à Paris : 3, rue Louis-Le-Grand
TIRAGE DU 2 MARS 1891
Bons d'Epargne de 500 francs (Série A)

356	2.420	4.484	6.548	8.612	10.676	12.740
14.804	16.868	18.932	20.996	23.061	25.124	27.188
29.252	31.316	33.380	35.444	37.508	39.572	41.636
43.700	45.764	47.828	49.892	51 956	54 020	56 084
58.148	60.212	62.276	64.340	66.404	68.468	70.532
72.596	74.660	76.724	78.788	80.852	82.916	84 980
87.044	89.108	91.172	93.236	95.300	97.364	99.428

Le Mercredi 1er Avril prochain, à 9 heures du matin, il sera procédé publiquement aux tirages suivants :
Bons d'Epargne série A — Tirage mensuel ;
Bons d'Epargne série B — Tirage trimestriel ;
Bons d'Epargne série C — Tirage trimestriel ;
Bons de Capitalisation serie D — Tirage trimestriel.

AVIS IMPORTANT

Tous les clients des maisons de Roubaix-Tourcoing délivrant les Bons-Prime d'Epargne et d'assurance de l'Union des Achats, peuvent participer chaque mois aux tirages de la *Capitalisation*.

Il suffit de demander à ces maisons des Bons-Prime d'Epargne et d'assurance qui sont délivrés gratuitement — mais dont la valeur varie selon l'importance du paiement effectué.

On a droit, en cas de sortie au tirage du mercredi 1er avril du numéro auquel on participe, à un remboursement immédiat :
de **2** fr. **50** avec un bon série A (vert)
de **5** fr. ..... B (rouge)
de **50** fr. ..... C (jaune)
de **100** fr. ..... D (violet)

Les Bons-Prime non remboursés au prochain tirage mensuel restent valables pour l'acquisition — en tout ou en partie — d'un Bon d'Epargne de la Capitalisation remboursable à 500 fr. ou d'un Bon du Crédit foncier de France avec participation aux tirages dès le mois qui suit le premier versement de Bons-Prime. Lots de 100.000 francs, 30.000 fr., 20.000 fr., 1.000 fr., etc.

C'est-à-dire qu'avec 10, 20, 30, 50 ou 100 Bons-Prime par mois, on a 10, 20, 30, 50 et 100 *chances de remboursement immédiat à la fin du mois* et on peut en outre, en s'adressant à l'Union des Achats, acquérir en tout ou en partie une valeur soit du *Crédit foncier*, soit de la *Capitalisation*.

En remettant ses Bons-Prime à l'Union des Achats on peut aussi : payer ses primes d'assurance contre l'*Incendie*, ou bien recevoir un titre de rente de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse, ou bien un contrat signé d'une Compagnie autorisée, et garantissant au possesseur une indemnité en cas d'*accident*, ou bien garantissant le paiement d'une somme à recevoir à une époque fixée, somme qui serait *payée immédiatement* aux enfants en cas de décès du père ou de la mère.

N. — Les Bons-Prime d'Epargne et d'assurance conviennent particulièrement aux maisons qui, veulent bon marché, désirent vendre le plus possible au *comptant*.

Ces Bons-Prime portent le nom, l'adresse et les principales spécialités des maisons qui les délivrent. C'est une carte d'adresse et une recommandation pour la maison.

C'est une valeur sérieuse pour le client.

C'est la « coopération » appliquée dans les plus larges proportions en faveur des maisons de détail et de leur clientèle.

Les personnes auxquelles leur situation de fortune permet de négliger les avantages attachés aux Bons-Prime d'Epargne et d'assurance peuvent néanmoins les recevoir de leurs fournisseurs et s'en servir pour constituer des rentes viagères ou des assurances à d'anciens serviteurs ou à des familles peu aisées — auxquelles elles portent intérêt.

NORD

Nouveaux trains tramways. — On annonce que la Compagnie du Nord se propose d'établir des trains-tramways devant desservir les villes suivantes et d'autres points d'arrêt intermédiaires :

Arras, Lens, Hénin-Liétard, Leforest, Douai, Corbehem, Attres et vice-versa.

Ce nouveau service fonctionnerait à partir du 1er juin.

La fièvre jaune. — La vapeur anglais *African-Prince*, arrivé de Sierra-Leone, en rade de Dunkerque, a perdu deux marins de la fièvre sénégalienne durant la traversée. Son second mécanicien souffre de la même maladie.

L'entrée du port a été provisoirement interdite au navire. Le service sanitaire a télégraphié à Paris à ce sujet, et attend des instructions.

Il est probable que le steamer sera envoyé au lazaret de Cherbourg, pour y purger une quarantaine.

Armentières. — Mr. Ferroul député de l'Aude et Jules Guesde ont donné lundi soir au théâtre d'Armentières une conférence en vue de la manifestation du 1er mai.

L'assistance était peu nombreuse, le public a entonné la chanson de huit heures. Puis M. Guesde a prononcé une de ces harangues enflammées dont il est coutumier. Tout son discours roula sur la nécessité pour les ouvriers de faire le 1er mai une manifestation pacifique.

M. Ferroul a ensuite pris la parole et la séance a été levée à neuf heures.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Les députés qui se sont chargés de faire une enquête sur la situation de l'industrie calaisienne se sont entretenus lundi matin avec la Chambre de commerce. Ils se sont ensuite rendus à l'Hôtel de Ville où ils ont entendu les ouvriers, ceux-ci appuyant les déclarations des chefs d'industrie.

Un incident s'est produit, sans rapport, du reste, avec la tâche de la commission. M. Salambier, un des meneurs de la récente grève, a protesté, au nom du syndicat de l'union, contre l'ostracisme dont seraient victimes de la part d'une maison de la place les ouvriers affiliés au syndicat.

M. Georges Berger, au nom de la délégation, a encouragé les ouvriers au calme.

A une heure, a eu lieu, à l'hôtel Terminus, un banquet offert par la Chambre de commerce.

Bruai. — Une certaine effervescence règne dans cette partie du bassin houiller. Lundi matin, 1,500 ouvriers des mines de Bruai ont refusé de descendre. Lamendin est arrivé à Bruai pour organiser une conférence. La gendarmerie de Bruai a été renforcée par une autre brigade. Motif : le renvoi du directeur et d'un ingénieur.

BELGIQUE

Mouscron. — Salle comble, archicomble, hier soir, au *Cercle l'Avenir*, pour la seconde représentation de *Saint-Herculanus*, car on avait beaucoup parlé dans le courant de la semaine, du grand succès remporté par les membres de la section dramatique et tous voulaient les entendre et les applaudir.

Cette seconde interprétation a été tout aussi brillante que la première; c'est en véritables artistes que les acteurs ont rendu les différentes scènes de la conversion et du martyre du jeune Herculanus.

Les autres numéros du programme ont été exécutés avec le même brio et la même perfection.

Une mention toute spéciale est due à M. Ernest Craccò qui s'est réellement surpassé dans le rôle de Tonchavrah. M. Gotier était son très digne fils.

— Jeudi 12 mars, adoration perpétuelle du Saint-Sacrement dans la chapelle de l'hospice. A 6 h. 1/2 du matin, exposition du très Saint-Sacrement, suivie d'une messe basse; à 9 h., grand'messe; à 4 h. 1/2, salut solennel avec sermon.

Herseaux. — Le procureur général de Gand s'est encore rendu lundi à Mouscron pour continuer l'enquête au sujet de la violation du territoire commise par la gendarmerie française. Il n'est reparti qu'après avoir parcouru les lieux en tous sens et avoir interrogé de nombreux habitants de la commune d'Herseaux et des environs.

On nous écrit de Bruxelles :

Un conseil des ministres. — Un conseil des ministres s'est tenu lundi matin, de 10 heures à midi. On s'y est occupé de la revision. C'est demain, comme on le sait, que le ministère prendre position devant la section centrale.

— *Les officiers belges au Congo.* — On annonce que M. le major Wahis, du régiment des grenadiers, ancien aide-de-camp du général baron Vardes Smissen, est désigné pour aller au Congo prendre le poste de vice-gouverneur. Ancien élève de l'école militaire et de l'école de guerre, adjoint d'état-major, M. Wahis fit en 1864, comme officier, partie de l'expédition des volontaires belges au Mexique.

— *La Reine malade.* — La Reine est alitée depuis quelques jours. Sa Majesté souffre d'un fort refroidissement.

— *Précautions contre les anarchistes.* — Il est certain que le gouvernement a fait prévenir les administrations des grandes villes et des centres industriels qu'elles eussent à prendre des précautions pour ne pas se laisser surprendre par des coups de mains anarchistes, notamment qu'elles devaient veiller aux dépôts d'armes qui pouvaient exister dans leur ressort.

Il est indubitable que l'agitation extérieure des révolutionnaires donne une idée de leur propagande secrète, mais une idée incomplète. Certes, il ne faut pas s'alarmer, il faut ne pas dormir, il faut veiller. L'affolement est aussi redoutable que la fausse sécurité, et nous devons savoir gré au ministère des précautions qu'il prend fussent-elles excessives.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600 —23333

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Ach. DELEDALLE-LEMAITRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Achille-Florimond-Ferre-Joseph DELEDALLE, époux de Dame Louise LEMAITRE, décédé à Roubaix, le 8 mars 1891, dans sa 3e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 10 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 11 du dit mois à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix, d'où son corps sera conduit au cimetière d'Hallluin pour y être inhumé. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Richard-Lenoir.

Des Obits de confrérie seront célébrés en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Sophie-Rosalie DELANNOY, décédée à Roubaix, le 11 février 1891, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, mercredi 11 mars à 7 heures, obit de la Confrérie de Notre-Dame des Sept Douleurs; samedi 14 mars, à 7 h., obit de la Confrérie du Saint-Sacrement; mercredi 18 mars, à 7 h., obit de la Confrérie des Trépassés; vendredi 20 mars, à 7 h., obit de la Confrérie du Rosaire Vivant. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 12 mars 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Sophie-Rosalie DELANNOY, décédée à Roubaix, le 11 février 1891, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul fera célébrer un Obit, le vendredi 13 mars, à 8 heures, en ladite église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

9 MARS 1566

DAVID RIZZIO

On a tant calomnié Marie Stuart que quand on parle de la tragédie dont Rizzio fut victime il y a aujourd'hui 325 ans, beaucoup y supposent le dénouement d'une intrigue d'amour et le résultat de la vengeance légitime d'un mari, on va voir qu'il n'y a pas un mot de vrai.

David Rizzio était un piémontais de fort humble origine, bossu et laid, qui, de simple domestique de la reine, s'était élevé au rang de secrétaire français; il s'était rendu doublement utile à la reine par son talent pour la musique qu'elle adorait, et par sa connaissance des langues vivantes qui en faisait l'intermédiaire naturel de sa correspondance avec les amis qu'elle avait lassés à l'étranger; ces communications quotidiennes d'art ou d'affaires avaient fini par lui assurer un grand empire sur l'esprit de sa souveraine, si bien que lord Daruley avait commencé par en faire son ami intime lorsqu'il s'était agi de déterminer Marie Stuart à l'épouser.

Les choses changèrent lorsque le mariage eut été célébré le 29 juillet 1565; Daruley n'avait que 19 ans, mais il était plein de vices, ivrogne et brutal, il lassa vite l'amour de la reine, et lorsqu'il voulut obtenir d'elle cette couronne matrimoniale », c'est-à-dire le partage égal de l'autorité royale avec elle, qui eut fait du mari de la reine un roi, elle s'y refusa; Daruley impuna sa résistance aux conseils de Rizzio, résolut de se venger, et n'eut pas de peine à recruter des complices parmi les grands du royaume que les impertinences de Rizzio avaient blessés et irrités.

Le 9 mars, Marie Stuart soupait à son palais d'Holyrood, à Edimbourg, dans un petit cabinet dont la seule porte donnait dans sa chambre à coucher, elle avait admis à sa table six personnes, parmi lesquelles Rizzio; tout à coup vers 7 heures du soir, les portes du palais sont occupées par Douglas, comte de Merton, chancelier du royaume, à la tête de 200 hommes, Darnley suivi de plusieurs d'entre-eux, monte à l'appartement de la reine par un escalier dérobé et bientôt le cabinet envahi est rempli d'hommes armés aux regards menaçants dirigés sur lui, Rizzio comprend que c'est à sa vie qu'on en veut, et se jette derrière la reine; mais les assassins renversent la table, Daruley maintient Marie Stuart, un de ses complices dirige même un pistolet armé sur son sein, les autres se saisissent de Rizzio qui se cramponne vainement à la robe de la reine, ils l'en arrachent, lui portent le premier coup avec le propre poignard de Daruley, le traînent à travers le cabinet, la chambre, l'antichambre, malgré les larmes et les cris de grâce de Marie, et l'achèvent au haut de l'escalier dérobé, où ils laissent son cadavre percé de 56 coups de poignard; puis ils rentrent, et l'un d'eux, lord Rutwen ose se jeter dans un fauteuil en présence de la reine et demander tranquillement un verre de vin pour se rafraîchir.

Cette scène d'assassinat, dont on montre, encore les traces sanglantes à Holyrood avait fait une telle impression d'horreur sur la malheureuse jeune femme, alors enceinte de six mois, qu'on y rapporta toujours, et l'épouvante que l'enfant auquel elle donna le jour le 19 juin suivant, et qui fut Jacques premier d'Angleterre, montra toute sa vie à la seule vue d'une épée. Daruley se défendit d'avoir voulu personnellement faire autre chose qu'arrêter Rizzio, et Marie finit par lui pardonner, mais lorsque le 10 février suivant il trouva la mort dans l'explosion d'une mine pratiquée sous la maison qu'il habitait, quoique Marie y fut tout à fait étrangère, on n'hésita pas à imputer le crime au trop juste ressentiment qu'elle avait éprouvé.

10 MARS 1814

BATAILLE DE LAON

La journée de Craonne (voir 7 mars) nous avait rendus maîtres du plateau au pied duquel s'étend au Nord de la plaine de Laon, ainsi que des deux routes venant de Soissons et de Berry au Bac qui passant, la première à son extrémité Ouest, la deuxième à son extrémité Est, convergent vers Laon; l'armée de Blucher, ayant évacué Soissons, occupait Laon, battue, mais non défaite, et il restait à l'en déloger sans quoi la victoire de Craonne demeurait inutile, ce fut l'effort d'une bataille de deux jours.

Laon est au sommet d'une montagne absolument isolée et présentant une forme triangulaire dont la base regarde le Nord et la pointe le Sud, les rampes en sont à peu près inabordables, surtout que par les chemins qui y montent des faubourgs. La route de la Fère, venant du N.-O. aboutit à la corne occidentale du triangle; celle de Berry au Bac venant du S.-E. par Festieux et Athis, aboutit à la corne orientale; celle de Soissons venant du S.-O. à travers des marais, en sort à Chivy, puis, laissant Clacy sur sa gauche et Lullly sur sa droite, aboutit à la pointe Sud aux faubourgs de Semilly et d'Ardon.

Le 9 mars au soir, le jour, Napoléon débouche avec 36,000 hommes par Chivy, et en une heure les faubourgs d'Ardon et de Semilly furent emportés; Blucher les fit reprendre, on se les disputa avec fureur, et, après deux heures de combat, nous fûmes repoussés d'Ardon jusqu'à Leuilly, nous gardâmes Semilly, et à gauche de la route nous nous emparâmes de Clacy, d'où il paralisait possible de tourner Laon par la corne occidentale en gagnant la route de la Fère; du son côté Marmont, tardivement arrivé avec 12,000 hommes par la route de Berry au Bac, s'était emparé d'Athi, en face de la corne orientale.

La nuit suspendit la bataille, mais, si disponibilité que fut l'assaut donné par 48,000 hommes à une montagne défendue par 100,000 on ne désespérait pas d'y résister le lendemain quand un fatal incident vint tout perdre; Marmont, se gardant mal, se laissa surprendre à Athis au milieu de la nuit, et son corps, mis dans un épouvantable désordre, s'enfuit par Festieux, vers Berry au-Bac dans une inexprimable confusion, Blucher pouvait désormais porter toutes ses forces sur la route de Soissons.

La prudence commandait de ne pas s'obstiner, Napoléon refusa de l'écouter, et, le 10 au matin, comme il se préparait à attaquer, c'est lui qui fut assailli dans Clacy, nous étions tournés par notre gauche si l'ennemi l'emportait; la résistance fut héroïque, sept fois les Russes l'abordèrent, sept fois ils furent repoussés; alors, du faubourg de Semilly que nous n'avions pas cessé d'occuper nos soldats lancés sur les pentes gravirent la montagne jusqu'aux murailles de la ville, mais ils durent redescendre criblés de mitraille au pieds des remparts.

Après s'être convaincu de l'impossibilité de tourner la montagne par la corne occidentale pour déterminer Blucher à abandonner la position, Napoléon frémissant de s'avouer que la bataille était perdue, et que la route de Berry au Bac étant désormais libre, Blucher pouvait porter par là le gros de ses forces, franchir l'Aisne sur nos derrières et nous couper la retraite, le lendemain matin il se replia donc sur Soissons, ayant perdu 4,000 hommes, et pouvant s'apercevoir que le découragement gagnait son armée; en voyant tomber en foule les pauvres jeunes conscrits autour de Clacy, Drouot lui-même le loyal et intrépide Drouot s'était écrié : « c'était le massacre des innocents ! »

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Directeur, M. Théry. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 0/0. — Jeudi 12 mars 1891. — Avant-dernière représentation d'Opéra, au bénéfice de M. Séran. — FAUST, opéra en 5 actes et 10 tableaux, de MM. J. Barbier et Carré, musique de Ch. Gounod, avec le concours de MM. Séran, Darmaud, Stamler; Mmes Pelesse, Imbert. — Prix des places ordinaire du jeudi.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Richard-Lenoir et Archimède). — Direction : Mme Vve G. Deschamps. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 0/0. Jeudi 12 mars. Spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ne paieront qu'une place. — Représentation du grand succès : DON CESAR DE BAZAN, drame en 5 actes par MM. Dumanoir et d'Ennery. — 2e représentation de l'immense succès : ON DEMANDE DES CULOTTEURS, folie-vaudeville en 1 acte par MM. Max-Michel et Labiche. — Ordre du spectacle : 1. Don César de Bazan; 2. Les Culotteurs.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
53 Récompenses dont 29 Médailles d'Or
Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Souveraine contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de coeur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, *il réagit admirablement contre* Rhumes, Refroidissements, Grippe, etc.
Fab. à Lyon, 9, c. d'Herbouville. — Maison à Paris, 41, r. Richer
Exiger le nom de RICQLÈS
EN VENTE ÉGALEMENT
PASTILLES A LA MENTHE DE RICQLÈS
25374

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

ÉLECTRICITÉ
Téléphones, Sonneries, Porte-Voix, etc., etc.
SECURITÉ ABSOLUE !!!
Appareils de sûreté contre les voix, l'incendie, etc.
G. LEMPIRE, électricien-spécialiste
entreprend l'installation complète des appareils de sécurité contre le vol, l'incendie, etc.
Avertisseurs d'incendie à réglage automatique s'adaptant aux installations de sonneries électriques existantes.
Serrures et Gâches électriques.
Contacts de sûreté pour portes, fenêtres, *coffres-forts*, tiroirs, etc.
Contacts de sûreté doubles ressorts, sonnant repoussant, peur trappes, *coffres-forts* persiennes, croisées, etc.
Filsavertisseurs d'incendie et d'effraction, faisant fonctionner la sonnerie dès qu'on veut les couper.
Microphones espions pour entendre tout ce qui se dit dans un magasin, bureau atelier, cuisine, etc. Cet appareil peut se placer sous une tapisserie ou derrière un meuble.
S'adresser 16, Boulevard de Paris ROUBAIX. 23241

A. BOUTRY, ENTREP
36, rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES Sables & Graviers
VOIES FERRÉES
NIVELLEMENT & TERRASSEMENT
COUVERTURE
Zinguerie & Plomberie

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac sont RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.
20559

Bonbon R. Herson le meilleur des Fébrifuges et des Pectoraux.
Partout, 1 fr. 25. — *Dépôts* : Leclercq, Grande-Place, *Lille*; Delara, *Roubaix*; Pruvost, *Tourcoing*.
BONBON R. HERSON
PARTOUT
REMÈDE UNIVERSEL
25257—50571

GUÉRISON RADICALE des MALADIES SECRÈTES
ET DES MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX
Traitement rationnel par
M. VANDENDRIESSCHE
Médecin-consultant spécialiste
LILLE, 6, rue Puébla, 6, LILLE
CONSULTATIONS PARTICULIÈRES
tous les jours de à 6 heures et par correspondance
25228 10414

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.
Evitez les contrefaçons étrangères.
J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Bourg, 41, LYON.
47254

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE ET DIVERS
Le « JOURNAL DE ROUBAIX » publie régulièrement, dans sa grande et dans sa petite édition, les adresses des principaux fournisseurs d'articles de mercerie, lingerie, chapellerie, etc. 3
Glaces et miroiterie en gros. Encadrements. Vitrerie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces. — Paul HONORÉ, rue des Fabricants, 28.

MARCHÉS A TERME

Cours du 10 Mars 1891

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. à Tissage		TYPE 2 Qualité courante		TYPE B-F		Peignés d'Australie — TYPE A Q. Cont. à Chaîne		TYPE B Q. R. M. à Trame		TYPE C Q. Sup. à Trame		TYPE AB Qual. p. Tricots		ANVERS (par télégraphe) Peignés Buenos-Ayres — Belge T		Allemands B		Allemands M	
	Cote précéd	Cote d'jour	Cote précéd	Cote d'jour	Cote précéd	Cote d'jour	Cote précéd	Cote d'jour	Cote précéd	Cote d'jour	Cote précéd	Cote d'jour	Cote précéd	Cote d'jour	Cote précéd	Cote d'jour	Cote précéd	Cote d'jour	Cote précéd	Cote d'jour
Janvier																	5.325	5.325		
Février																				
Mars	5.30	5.275	5.10		5.15								5.75	5.75	5.25	5.25	5.25	5.25	5.40	5.40
Avril	5.30	5.30	5.15		5.15								5.75	5.75	5.25	5.25	5.25	5.25	5.40	5.40
Mai	5.35	5.325	5.15		5.15								5.75	5.75			5.25	5.25	5.425	5.425
Juin	5.40	5.40	5.15		5.15								5.75	5.75			5.325	5.325		
Juillet	5.425	5.40			5.15								5.75	5.75			5.35	5.325		
Août	5.45	5.425											5.75	5.75			5.35	5.325		
Septembre	5.475	5.45											5.75	5.75			5.35	5.325		
Octobre		5.475											5.75	5.75			5.35	5.325		
Novembre																	5.35	5.325		
Décembre																	5.35	5.325		

LAINES PEIGNÉES

| MOIS de LIVRAISON | LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers | | TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers | | REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique | | T